

AFFAIRE N° 23 - Modification de l'effectif budgétaire accompagnant le Budget Primitif de 1976.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'effectif budgétaire accompagnant le budget primitif de 1976 prévoyait la rémunération de Monsieur DIJOUX Jean, Jacques, Claude en tant qu'Analyste Programmeur contractuel. Ce dernier ayant subi avec succès le test technique organisé par le Centre Universitaire de la Réunion le 16 AOUT 1976 pour la fonction de Chef d'atelier mécanographique, a été nommé, pour compter du 1er DECEMBRE 1976, Chef d'atelier mécanographique stagiaire assimilé à la fonction de Chef de Bureau par arrêté n° 235 du 15 SEPTEMBRE 1976, visé par Monsieur le Préfet, le 8 OCTOBRE 1976. Cette nouvelle fonction n'étant plus en accord avec le poste budgétaire qui était prévu au budget primitif, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à remplacer ce poste budgétaire par un poste de Chef de Bureau. Les crédits ayant été prévus au budget supplémentaire de 1976.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

           Vu  
           Pour le Préfet  
           Le Secrétaire Général  
           Signé: H. HURARD  
           Pour copie conforme  
           H. Duris, le 16/12/1976  
           Le Chef de Bureau délégué  
           O. KOURIO